Image not found or type unknown

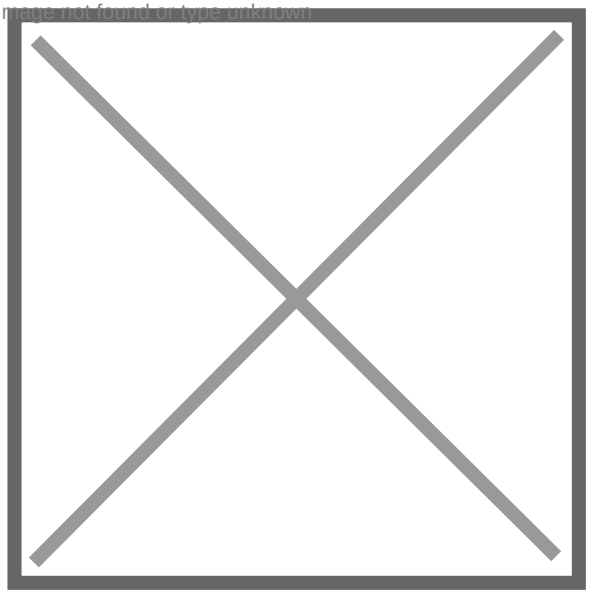

Comment contester un etat des lieux sortant

Par **val**, le **31/10/2008** à **14:48**

comment contester un etat des lieux sortant ?
le propriétaire (hlm) veut que je remette presque l'appartement a neuf, (j y suis entré il y a 13 ans,) et je l ai maintenue en bon état (mais il a 13 d'usure!)
j ai proposé qu'il garde la caution,

Par **lirobert2**, le **01/11/2008** à **08:03**

bonjour, Généreux Donnateur.
avant de donner suite s'il est encore temps , demander par LRAAR à votre propritaire qu'il vous fasse parvenir les accords collectifs entre les bailleurs sociaux et les associations de locataires ainsi que la copie des de la grille de vetusté et abattements pour vetusté applicables en cas d'usures normale ansi qu'une nouvelle facture prenants en compte ces abattements. les bailleurs sociaux ont tous signés de tels accords , si le forum le permets, je peut vous faire parvenir une copie du bailleur du 75 en PJ à votre boite mail.
d'apres celui-ci seul resterait à vote charge, après 13 ans que 10% des travaux de peiture et papier peints.
"éssayer n'est pas triché" devise de bailleur

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés